

19 novembre 2009

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 29 avril 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 543 000 francs destiné à la première tranche des travaux de rénovation et de remise à niveau des toilettes publiques existantes de la Ville de Genève.

Rapport de M^{me} Isabelle Brunier.

Traitement de la proposition

La proposition N° 705 a été renvoyée à l'examen de la commission des travaux et des constructions lors de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2009. Elle a été traitée lors de deux séances de ladite commission, le 3 juin 2009, sous la présidence de M^{me} Linda de Coulon, et le 2 septembre 2009 sous celle de M^{me} Maria Pérez. Les procès-verbaux ont été rédigés avec beaucoup de soin par M. Jorge Gajardo Muñoz, qu'il en soit ici remercié.

Résumé du préambule de la proposition

Suite au refus, par le Conseil municipal le 13 mai 2005, de la proposition PR-343 prévoyant le remplacement des W.-C. publics par des sanisettes auto-nettoyantes, les enseignements ont été tirés et un groupe de travail composé du Service logistique et manifestations (qui a pour tâche l'entretien des 70 toilettes publiques disséminées sur le territoire communal), du Service de l'énergie et du Service des bâtiments a été mis sur pied en vue de l'établissement de nouvelles recommandations techniques et environnementales en matière de rénovation et d'adaptation des W.-C. existants. Les toilettes de la place du Bourg-de-Four ont servi de projet pilote pour la recherche des matériaux et l'établissement des coûts.

Présentation de la proposition

La proposition a été présentée aux membres de la commission par MM. Pierre Maudet, conseiller administratif responsable du département municipal de l'environnement urbain et de la sécurité, Philippe Meylan, chef du Service municipal des bâtiments, et Olivier Salamin, chef des ateliers du Service logistique et manifestations.

Le magistrat a annoncé qu'il présentait avec cette proposition PR-705 un plan de rénovation considérablement moins cher que le précédent, avec des instal-

lations plus sûres et résistant mieux aux déprédations. Dans un style carcéral, les toilettes rénovées offriront le moins possible d'éléments saillants et d'accessoires, tels que couvercles ou lunettes, susceptibles d'être vandalisés.

M. Meylan a précisé que ce premier programme concerne dix toilettes et qu'il sera suivi ultérieurement par une seconde demande de crédit pour onze autres installations (la liste complète se trouve dans la proposition PR-705). Il est clair que l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ne pourra être améliorée que pour les installations situées en surface, et non pour celles existant en sous-sol. Deux sanisettes du précédent projet subsistent à la plaine de Plainpalais et à la place de la Navigation mais dont la qualité de service et de confort est contrebalancée par le coût élevé de leur entretien. Les principes de base qui doivent désormais être appliqués sont les suivants: utilisation maximale de la lumière naturelle, élimination des recoins en vue d'améliorer le contrôle social, choix de matériaux inoxydables, de faïences et carrelages résistants, d'éclairages encastrés et d'une signalétique extérieure élégante.

M. Salamin a, quant à lui, rappelé la lassitude de ses équipes confrontées à la saleté et surtout aux déprédations volontaires. Il a également expliqué que les économies d'eau sont importantes avec le système choisi, à tel point que, pour le cas du Bourg-de-Four, le coût de l'opération sera amorti en cinq ans, au vu des économies de coût de l'eau réalisées.

Questions des commissaires

Diverses questions ont été posées. La rapporteuse ne sélectionne que celles ayant trait le plus directement au sujet et complétant véritablement l'information, dans l'ordre où elles ont été posées. A une question libérale, M. Maudet a répondu qu'aucune signalétique particulière n'est prévue, car il y en a déjà beaucoup trop dans la ville. Pour répondre à un commissaire de l'Union démocratique du centre, il a été précisé que le choix des toilettes énumérées dans la proposition PR-705 l'a été en fonction de critères de fréquentation, et que, vu le futur chantier, il n'était pas prévu d'investir dans la rénovation de W.-C. placés sur le parcours projeté du CEVA. Pour répondre à un commissaire démocrate-chrétien, M. Maudet a évoqué la réflexion en cours sur la question des toilettes pour femmes complétées par des espaces pour changer les bébés. Il a également précisé à un autre commissaire démocrate-chrétien qu'il n'y aurait ni lunette ni papier en raison du vandalisme et des rouleaux volés ou utilisés pour boucher les cuvettes. D'après le magistrat, la durée de vie d'un rouleau de papier hygiénique dans les toilettes publiques ne dépasse pas cinq minutes! La question des toilettes payantes, même par carte de crédit, a été posée par un commissaire de l'Union démocratique du centre, mais la Ville a renoncé au paiement, qui est finalement dissuasif et qui incite à se soulager n'importe où. Il a été précisé également que les toilettes de la place

Longemalle et celles de la place Dorcière sont ou seront traitées dans le cadre des projets de rénovation de ces lieux. Une question libérale a donné l'occasion à M. Maudet de rappeler que le présent crédit, par rapport à la proposition PR-343, fait baisser le coût à la pièce de moitié. Un commissaire socialiste s'inquiète pour l'accès aux personnes handicapées et demande si l'association Handicap architecture urbanisme (HAU) est associée aux réflexions, ce qui est le cas. A un commissaire démocrate-chrétien qui s'étonne que le concept présenté semble davantage répondre au souci d'affronter les incivilités qu'à celui du confort des usagers, en particulier les touristes, M. Maudet répond que la propreté est le meilleur garant d'un bon accueil plutôt que le décor. Il est également précisé que d'autres villes suisses (Lausanne, Berne, Zurich et Bâle) ont été visitées dans le cadre de l'étude pour la proposition PR-343. A une question radicale évoquant à nouveau le choix de la gratuité, le magistrat radical rappelle que le Conseil municipal a exprimé en 2005 son souhait de préserver l'offre de toilettes publiques généralistes et ouvertes.

Discussion

L'audition d'un responsable de Zurich a été demandée par un commissaire démocrate-chrétien, celle de HAU (voir plus haut) par un élu socialiste, celle des services d'hygiène par un commissaire Vert, et encore celle de Pro Juventute ou Pro Familia par un autre commissaire démocrate-chrétien. Après discussion, elles ont toutes été refusées avec des scores variables.

Concernant la proposition PR-705, un commissaire socialiste rappelle que le précédent projet sur le même sujet avait été refusé parce que trop coûteux. Elle estime que la réflexion du Conseil administratif et des services a été bien menée. Leur position est cohérente avec les demandes d'économies du Conseil municipal. Un commissaire d'A gauche toute! est d'accord avec la proposition PR-705 et pourrait la voter tout de suite. Un commissaire libéral ne craint pas le manque d'accessoires, mais bien plutôt les éventuelles oppositions d'associations de protection du patrimoine. Une commissaire des Verts trouve la proposition PR-705 réaliste et que le plus important est la propreté. Un commissaire de l'Union démocratique du centre souhaite un vote rapide. Le vote est finalement reporté en attente d'informations complémentaires (en l'occurrence le prix final des toilettes de la plaine de Plainpalais et de la place de la Navigation. Le courrier de réponse n'a pas été retrouvé par la rapporteuse, qui s'en excuse, mais cela n'a pas d'impact sur la présente proposition).

Le 2 septembre, la discussion a repris. En particulier, le groupe démocrate-chrétien déplore le manque de commodités offertes par cette solution, dans l'une des villes les plus riches du monde. Une commissaire socialiste relève que toutes les auditions avaient été refusées et qu'il vaut mieux avoir, à terme, 21 toilettes

propres et utilisables que des installations en mauvais état et inaccessibles. Le commissaire radical rappelle également l'épisode des toilettes trop luxueuses de l'ère Ferrazino. Un commissaire libéral trouve le montant tout de même élevé. Un commissaire démocrate-chrétien, appuyé par un commissaire de l'Union démocratique du centre, regrette que l'on doive plier devant une minorité de vandales. Une commissaire socialiste rappelle également les économies d'eau escomptées.

Un projet de recommandation est déposé par le groupe démocrate-chrétien demandant au Conseil administratif: «d'améliorer le concept dans l'intérêt des usagers, par la pose de supports à papier, par la mise en place de crochets pour les vêtements, la pose de porte-savons et de séchoirs à mains».

Il est refusé par 12 non (2 AGT, 2 S, 3 Ve, 2 L, 1 R, 2 UDC) et malgré le soutien de ses 2 auteurs DC.

Prise de position des groupes

Le groupe A gauche toute! vote le crédit. Les représentants de l'Union démocratique du centre déplorent les dégradations qui imposent un type de toilettes très minimaliste mais soutiennent la proposition PR-705. Le commissaire radical rappelle le refus des W.-C. luxueux lors de la précédente législature et trouve le nouveau modèle spartiate mais fonctionnel. Il votera donc le crédit. Les Verts approuvent également le crédit, même si les modèles proposés paraissent assez chers, mais ils préfèrent disposer de toilettes spartiates que de ne pas avoir de toilettes du tout. Enfin, les socialistes l'approuvent également, tout comme la (douce) moitié des libéraux! Seuls les commissaires démocrate-chrétiens restent opposés au projet.

Vote et conclusion

La proposition PR-705 est acceptée à la majorité des commissaires présents, soit par 11 oui (2 AGT, 1 L, 1 R, 2 S, 2 UDC, 3 Ve) contre 2 non (DC) et 1 abstention (L). En conclusion, la majorité de la commission des travaux et des constructions vous demande, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, d'accepter le projet d'arrêté tel qu'il est formulé ci-dessous:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif.

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 543 000 francs destiné aux travaux de rénovation et de remise à niveau de la première tranche des installations techniques des toilettes publiques existantes de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 543 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 54 184 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par la délibération du Conseil municipal du 16 décembre 2008.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 400 000 francs du crédit d'étude voté le 23 juin 2008, soit un montant total de 2 943 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2012 à 2031.